

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2024-14-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents :

- Messieurs CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE – MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Vote des taux 2024

Madame le Maire explique que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Il n'y a donc plus de taxation de TH sur les résidences principales et les différents abattements de TH sont supprimés.

A partir de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté tous les ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les taux comme suit :

Taxe d'Habitation	16,77 %
Taxe Foncière (Bâti)	54,17 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	52,11 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:52:01 +0200
Ref:6352170-9503834-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-15-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents : - Messieurs CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU - LORITTE - MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Vote du Budget Primitif 2024 - Commune

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2024 de la Commune présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Fonctionnement	2 349 125,09€
Section Investissement	1 285 032,53€

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:51:49 +0200
Ref:6352239-9503943-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-16-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents :

- Messieurs CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE – MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

**Participation du budget général au budget Eau et Assainissement
(pour les eaux pluviales et le fonctionnement)**

Vu la note d'information NOR INTB 1718472 du Ministre de l'Intérieur du 18 septembre 2017 qui précise que conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des eaux pluviales reste un service public administratif distinct du service public d'assainissement, considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial. Le service public de gestion des eaux pluviales reste à la charge du budget général.

Afin d'équilibrer le Budget Eau et Assainissement, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Crée une participation du budget général vers le budget annexe eau et assainissement afin de financer les dépenses relatives aux eaux pluviales et au fonctionnement.
- Fixe cette participation à hauteur des dépenses suivantes :
 - les amortissements,
 - les intérêts des emprunts,
 - la sous-traitance,
 - l'achat de fourniture non stockableCelle-ci s'élève à **97 019,57 €** au fonctionnement du budget Eau / Assainissement 2024.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:51:58 +0200
Ref:6352260-9503973-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2024-17-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents :

- Messieurs CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE – MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Participation du budget général au budget C.C.A.S.

Afin de d'équilibrer le Budget CCAS, il est nécessaire d'effectuer une participation du Budget Général.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **Crée** une participation du budget général vers le budget C.C.A.S. afin de financer les dépenses relatives au fonctionnement du C.C.A.S.
- **Fixe** cette participation à hauteur de **6 806.86 €** au titre du budget 2024.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'Exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:51:59 +0200
Ref:6352263-9503979-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2024-18-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents : - Messieurs CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE – MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Vote du Budget Primitif 2024 – Service Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal,

- Arrête et vote le Budget Primitif 2024 du service Eau-Assainissement présenté par Madame JACQUET Annie, Maire, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Section Exploitation **524 834.95 €**
Section Investissement **425 576.55 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:52:02 +0200
Ref:6352342-9504110-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-19-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 10 avril 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 16

L'an **Deux mil vingt quatre** et le 10 avril
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

2 avril 2024

Présents :

- Messieurs CLABAUT – FLOQUET – GRIZOU - LORITTE – MONVOISIN
SUQUET - VANHECKE
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES – FLANDRE
JACQUET - MACHIN - SZYDLOWSKI - TOUSSAINT

Date Affichage

2 avril 2024

Absent(e)s excusé(e)s : Mrs CHIBANE - POULAIN

Pouvoirs : Mr POULAIN a donné pouvoir à Mr FLOQUET

Absent(e)s non excusé(e)s Mme PIMENT Mr BRUNEAUX

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Tarif Musée de la Forêt – Modification
(annule et remplace la délibération n°2024-12-D)

Suite à la Délibération n°2020-21-D en date du 19 février 2020 fixant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,

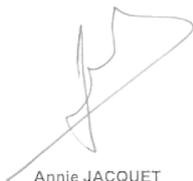
Suite aux Délibérations n°2021-27-D en date du 18 mars 2021, n°2022-38-D en date du 15 juin 2022 et n°2023-04-D modifiant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,

Suite à la Délibération n°2024-12-D en date du 13 mars 2024 complétant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Annule et remplace** la délibération n°2024-12-D en date du 13 mars 2024 complétant les tarifs du Musée de la Forêt comme indiqué dans l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.04.16 13:52:00 +0200
Ref:6352371-9504157-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 16 Pour - 0 Abst - 0 Contre